

Les lettres d'actualité – Italie

Sostenibile

La lettre de l'industrie et du développement durable

n°26 – Novembre 2019

Edito

Deux mois après sa prise de fonctions, le gouvernement associant le Mouvement 5 étoiles et le Parti démocrate a commencé à mettre en œuvre son programme. Le Green New Deal trouve une concrétisation dans l'engagement du président du Conseil pour la neutralité climatique de l'Italie en 2050, ce qui demandera la mise en cohérence du projet de plan énergie-climat avec cet objectif. Le décret-loi « climat » oriente l'action du gouvernement vers la lutte contre le changement climatique en définissant quelques mesures sectorielles. Les engagements en loi de finances devraient être le prochain révélateur de cette orientation.

Mais le gouvernement est contraint de gérer deux crises industrielles majeures. La reprise d'Alitalia dont les discussions sont à nouveau prolongées, tandis qu'ArcelorMittal a notifié sa décision de se retirer de la gestion de l'aciérie ex-Ilva de Tarente, après la suppression par le Parlement de l'immunité pénale dont l'entreprise bénéficiait.

Enfin, les relations franco-italiennes sont dynamisées à deux égards. La cérémonie de fin du percement du premier tronçon du tunnel de base du Lyon-Turin a posé un jalon symbolique important pour le chantier, et le projet de fusion entre Fiat-Chrysler et PSA devrait donner naissance au quatrième groupe automobile mondial.

SOMMAIRE

Industrie - Energie - Télécommunications

- *Aciérie Ilva : ArcelorMittal résilie le contrat de reprise et pose des conditions à l'abandon de la procédure*
- *Le gouvernement italien affiche une « neutralité positive » sur le projet de fusion entre les constructeurs automobile FCA et PSA.*
- *Le gouvernement italien soutient le virage vers l'hydrogène de SNAM*
- *Le groupe pétrolier ENI acquiert les actifs norvégiens d'ExxonMobil*
- *Le président de Telecom Italia démissionne*

Infrastructures

- *Lyon-Turin : achèvement du creusement du premier tronçon du tunnel de base*
- *Le conseil d'administration de Salini Impregilo approuve l'augmentation de capital*
- *Relance de la politique du logement à travers le plan « renaissance urbaine »*

Transports

- *Alitalia : la présentation du plan de sauvetage reportée pour la septième fois*
- *Rome : il est possible de payer son ticket de métro au tourniquet par carte bleue*

Environnement

- *Le décret-loi « climat » constitue le premier élément de la politique environnementale du gouvernement*
- *Présentation du rapport annuel sur les objectifs de développement durable de l'Asvis*

INDUSTRIE - ENERGIE - TELECOMMUNICATIONS***Acierie Ilva : ArcelorMittal résilie le contrat de reprise et pose des conditions à l'abandon de la procédure***

Le groupe ArcelorMittal (AM) a notifié aux commissaires du gouvernement la résiliation du contrat de location de l'aciérie Ilva de Tarente, après la suppression par le Parlement de la clause d'immunité pénale dont il bénéficiait pour les dommages environnementaux, et la reprise de la gestion de l'aciérie par les commissaires du gouvernement d'Ilva dans un délai de 30 jours. Le groupe a en parallèle saisi le tribunal de Milan d'une demande de résiliation du contrat pour « *manquement grave à ses obligations par le concédant* ». Cette décision a surpris le gouvernement, qui a déclaré que le retrait d'ArcelorMittal est « *inacceptable et injustifié* », et que « *la clause d'immunité pénale ne fait pas partie du contrat de reprise du site* ».

La décision de retrait a été confirmée par le CEO, Lakshmi Mittal, lors d'une réunion avec le chef de gouvernement G. Conte. L'entreprise pose des conditions fortes à son éventuel maintien, que le gouvernement rejette. Arcelor Mittal demande le licenciement de 5 000 salariés de Tarente et la modification du plan industriel (baisse de la capacité de 30%, à 4 Mt/an), outre l'immunité pénale. L'ensemble des partis est favorable à la réintroduction de l'immunité, à l'exception du M5S.

Arcelor Mittal, entretemps, poursuit dans la voie du désengagement, avec l'annonce de la fermeture du site à la mi-janvier.

Le gouvernement italien affiche une « neutralité positive » sur le projet de fusion entre les constructeurs automobile FCA et PSA.

Fiat Chrysler Automobile et PSA ont annoncé par [communiqué](#) la fusion des deux groupes. Le projet prévoit la création d'un groupe domicilié aux Pays-Bas, contrôlé à 50% par les actionnaires de PSA et à 50% par les actionnaires de FCA. Il serait dirigé par un conseil d'administration composé de 6 membres nommés par PSA, dont le directeur général (Carlos Tavares), et de 5 membres nommés par FCA, dont le président (John Elkann, président de FCA). Compte tenu de la différente capitalisation boursière des deux groupes, FCA prévoirait un dividende extraordinaire de 5,5 Md€ et PSA la distribution à ses actionnaires de sa participation de 46,3% dans l'équipementier Faurecia.

Stefano Patuanelli, ministre du développement économique (M5S) a accueilli favorablement l'annonce des discussions, en souhaitant que les économies d'échelle envisagées soient compatibles avec le maintien des niveaux actuels d'emploi, d'investissement et de production industrielle de FCA en Italie. La Confindustria (équivalent du MEDEF) s'est félicitée de l'annonce, car l'Europe avait besoin de « géants européens » dans la compétition mondiale. Les syndicats, en particulier la FIOM-CGIL, sont attentifs à l'emploi. La capacité de production de FCA en Italie est largement sous-utilisée et un grand nombre de salariés de FCA sont au chômage technique.

Le gouvernement italien soutient le virage vers l'hydrogène de SNAM

Les 9 et 10 octobre, le gestionnaire du réseau gazier italien SNAM a organisé une conférence internationale consacrée à l'hydrogène, « The Hydrogen challenge ». L'initiative a reçu le soutien du président du Conseil, qui dans son discours, a relevé que l'hydrogène allait représenter le « premier pilier » de la stratégie de développement et de transition écologique du gouvernement aux horizons 2030 et 2050.

Lors de la conférence, SNAM et McKinsey ont présenté un rapport sur le potentiel de développement de l'hydrogène issu de sources renouvelables (dit « vert ») en Italie. Le fort rayonnement solaire pourrait permettre d'y atteindre le seuil de rentabilité de l'hydrogène issu de l'électricité renouvelable

plus rapidement que les autres grands pays européens (en 2025 plutôt qu'en 2030). L'Italie, grâce à ses interconnexions avec l'Afrique du Nord, pourrait devenir un hub de l'hydrogène renouvelable si des installations de production, alimentées par des fermes solaires dans le désert, étaient réalisées en Tunisie ou Algérie. L'hydrogène serait particulièrement utile dans les secteurs difficiles à décarboner comme l'industrie lourde ou les transports.

Le groupe pétrolier ENI acquiert les actifs norvégiens d'ExxonMobil

Le groupe ENI (4,3% ministère de l'économie, 25,8% Caisse des Dépôts italienne) a annoncé l'acquisition des actifs norvégiens du groupe américain ExxonMobil pour environ 4,5 Md\$, le 26 septembre. Il s'agit de participations dans environ une vingtaine de concessions exploitées par le pétrolier public norvégien Equinor, soit une production d'environ 300 000 bep/jour. Après d'importants investissements prévus entre 2020 et 2023, la production devrait atteindre 350 000 bep/jour. Grâce à cette opération, qui devrait s'achever d'ici la fin d'année, ENI deviendrait le deuxième groupe pétrolier en Norvège, après Equinor.

Le président de Telecom Italia démissionne

Le président du conseil d'administration de Telecom Italia, Fulvio Conti, a démissionné le 26 septembre. Il annonce avoir achevé sa mission, qui était « de restaurer un équilibre entre les principaux actionnaires du groupe », le groupement d'actionnaires sous l'influence du fonds activiste Elliott (9,6%), la CDP (9,9%) (à eux deux disposant de la majorité des sièges au conseil d'administration) et Vivendi (23,9%). Des différends en matière de stratégie industrielle et de gouvernance avaient marqué les relations entre Vivendi d'une part, et Elliott et la CDP de l'autre, entre le printemps 2018, quand Elliott et CDP avaient obtenu la majorité au conseil au détriment de Vivendi, et l'été 2018. Un consensus a été trouvé sur le choix du successeur de M. Conti, en la personne de Salvatore Rossi, ancien directeur général de la Banque d'Italie. Sa nomination devra être approuvée par l'assemblée des actionnaires.

INFRASTRUCTURES

Lyon-Turin : achèvement du creusement du premier tronçon du tunnel de base

TELT, la société maître d'ouvrage de la section internationale du Lyon-Turin, a célébré le 23 septembre la fin des travaux de creusement du premier tronçon du tunnel de base. Ce tronçon, réalisé à des fins de reconnaissance géologique, mesure 9 km, sur les 115 km que représente le tunnel de base (deux tubes de 57,5 km). Le gouvernement français était représenté par le secrétaire d'Etat aux transports, Jean-Baptiste Djebbari.

Le tunnelier, qui pèse 2400 tonnes et mesure 11 m de diamètre, a avancé à une vitesse moyenne de 10 m par jour avec un record à 30 m. C'est le deuxième tunnelier utilisé pour le projet. Pour la réalisation des travaux définitifs, cinq autres tunneliers creuseront simultanément de 2021 à 2026. Les appels d'offres sont en cours pour l'attribution de cinq lots de travaux dits définitifs de creusement du tunnel, trois du côté français et deux du côté italien, pour 2,3 milliards d'euros.

Le conseil d'administration de Salini Impregilo approuve l'augmentation de capital

Le conseil d'administration de Salini Impregilo a décidé le 4 octobre une augmentation de capital de 600M€ et son changement de statut social. La recapitalisation est destinée à permettre de conduire le « Progetto Italia » de consolidation du secteur de la construction par l'absorption d'autres entreprises

en difficulté du secteur (Astaldi en premier lieu, Condotte, Glf et Cossi). Au terme du processus, Salini pourrait devenir le 4^{ème} groupe européen.

Relance de la politique du logement à travers le plan « renaissance urbaine »

La ministre des infrastructures et des transports, Mme De Micheli, a annoncé la création d'un plan d'un milliard d'euros pour améliorer la qualité de l'habitat notamment par la réhabilitation des bâtiments, l'aide à l'accessibilité au logement pour les familles et le soutien aux communes pour la conduite de chantiers. Ce programme pluriannuel de requalification urbaine vise à augmenter l'offre de logements sociaux grâce à un co-financement des régions, et de la part de la Cassa Depositi e Prestiti. Les aides seront cumulables avec les mesures de soutien existantes comme les réductions d'impôt pour la réhabilitation énergétique et parasismique (ecobonus et sismabonus). Le ministère conduira un appel à projets dont les lauréats pourront obtenir un financement de 20M€ par projet.

TRANSPORTS

Alitalia : la présentation du plan de sauvetage reportée pour la septième fois

Le gouvernement a reporté au 21 novembre le délai de présentation des offres, faute de concrétisation de l'offre du groupement constitué de Ferrovie dello Stato, d'Atlantia, de Delta Airlines et du ministère de l'économie et des finances.

En juillet, le conseil d'administration de Ferrovie dello Stato a donné son accord à la présentation d'une offre dont il serait le chef de file. Mais la participation d'Atlantia n'est pas certaine. Début octobre, Atlantia a écrit au ministère du développement économique pour souligner que la « situation d'incertitude qui touche Autostrade per l'Italia » et la procédure de résiliation de sa concession en cours ne lui permettaient pas de « s'engager dans une opération coûteuse de haute complexité et au risque élevé » pour sauver Alitalia. Le gouvernement s'était pourtant efforcé de bien séparer les deux dossiers.

Le conseil d'administration d'Atlantia a finalement approuvé sa participation au plan de sauvetage sous réserve que sa participation soit minoritaire et que la société n'ait pas à s'impliquer dans la gestion courante de la newco, pour ne pas créer de conflits d'intérêt avec la gestion des aéroports de Rome. Atlantia demande également qu'une compagnie aérienne détienne une participation importante pour s'assurer de la présence d'un partenaire industriel, condition qui n'est pas satisfaite aujourd'hui. Lufthansa, qui avait déposé une offre au cours d'un précédent appel à candidatures, aurait repris contact avec le gouvernement.

Rome : il est possible de payer son ticket de métro au tourniquet par carte bleue

ATAC, le gestionnaire des transports publics romain a installé sur plus de la moitié des lignes de contrôle du métro de Rome son système « Tap&Go », permettant le paiement par carte bleue sans contact. Pour ceux qui ne disposent pas du sans-contact sur leur carte bleue, ATAC propose une carte sans-contact nommée MyAtac, qu'il est possible de recharger en ligne. Le système choisit le tarif le plus adapté en fonction du nombre de trajets : à partir du 7^{ème} passage en moins de 24h, il facture l'équivalent du pass *Roma24h* à 7euros (un billet à l'unité valant 1€50).

L'ensemble des lignes d'accès du métro devrait être équipé d'ici à la fin de l'année 2019. A moyen terme, ATAC étudie également l'opportunité d'équiper les bus de Rome. ATAC en attend une amélioration de la lutte contre la fraude.

ENVIRONNEMENT***Le décret-loi « climat » constitue le premier élément de la politique environnementale du gouvernement***

Alors que le mouvement « Fridays for Future » connaît un succès inédit en Italie, le nouveau gouvernement met en œuvre un « Green new deal » pour la transition écologique. L'annonce du Président du conseil au sommet du secrétaire général des Nations-Unies d'engager l'Italie vers la neutralité climatique en 2050 constitue un virage important. Le projet de plan national énergie-climat devrait être révisé pour être rendu cohérent avec cet objectif.

Le [décret-loi « climat »](#) (décret-loi n°111/2019 du 14 octobre 2019) vise à la fois l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Il dispose que l'action des administrations doit viser la lutte contre le changement climatique et contient des mesures diverses : une prime à la casse sous forme de chèque mobilité pour les transports publics en faveur des ménages qui se débarrassent de leur véhicule polluant, une subvention pour les commerces qui proposent à la vente des produits en vrac et un fonds pour le reboisement des villes. Il renforce également les pouvoirs du commissaire du gouvernement pour la mise aux normes des décharges illégales.

Il ne contient toutefois pas, comme le ministère de l'environnement l'avait proposé, la mesure sur l'élimination progressive des subventions néfastes à l'environnement de 10% par an en vue de leur élimination en 2040. Cette appellation regroupe les subventions de tous types, en particulier les dépenses budgétaires et fiscales, qui ont pour effet d'augmenter la consommation de ressources naturelles et la pollution. Elles font l'objet d'un [recensement annuel](#) de la part du ministère de l'environnement, qui les estime à environ 20 Md€/an, dans tous les secteurs (énergie, agriculture, transports, déchets). La loi de finances devrait être le prochain marqueur de la politique environnementale du gouvernement.

Présentation du rapport annuel sur les objectifs de développement durable de l'Asvis

Enrico Giovannini, le porte-parole de l'Asvis, a présenté le rapport annuel de l'association sur la prise en compte des objectifs de développement durable (ODD) par l'Italie, en présence du président de la République et du ministre de l'économie, Roberto Gualtieri. Ce dernier a annoncé l'émission de bons du Trésor « verts » par l'Etat et a précisé sa position favorable aux travaux européens sur la taxonomie des activités durables et sur le verdissement du semestre européen. Le ministre a également indiqué approuver certaines des propositions de l'Asvis, comme la création d'un comité interministériel sur la lutte contre le changement climatique, la réalisation d'études d'impact des textes en matière de développement durable et l'attribution à chaque ministre de la responsabilité d'atteindre certains ODD.

Le [rapport de l'Asvis](#) fournit une image de la situation de l'Italie par rapport à chaque ODD. Entre 2010 et 2017, la situation s'est améliorée pour neuf objectifs, elle s'est détériorée pour deux objectifs et elle est restée inchangée pour cinq objectifs.

Retrouvez nos dernières publications sur le site « [Italie](#) » de la Direction Générale du Trésor :

La ville de Rome rencontre des entreprises françaises : cliquez [ici](#)

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information économique et financière : « **Regards sur l'économie italienne** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional (adresser les demandes à rome@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome - Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.

Responsable de la publication : Vincent Guitton

Adresse : Piazza Farnese 48
00186 Rome
ITALIE

Rédigé par Charlotte Buliard et Federico Tassan-Viol

Relu par Florent Moretti

TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE

et Service économique
régional